

GAUSSIN

Société Anonyme

11 Rue du 47ème Régiment d'Artillerie
70400 HERICOURT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOFIGEC AUDIT
360 Allée Henri Hugoniot
BP 50050 – BROGNARD
25461 ETUPES CEDEX

ORFIS
149 BOULEVARD DE STALINGRAD

69100 VILLEURBANNE

GAUSSIN

Société Anonyme

11 rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie
70400 HERICOURT

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société Gaussin

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GAUSSIN relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Gaussin

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 3.1 « Risque de liquidité et critères de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes consolidés :

- La note « 1.2 Principaux événements de la période -Revue des actifs du groupe » relate les principaux événements de la période et la revue des actifs du groupe : le changement de business model du groupe a conduit à déprécier des actifs incorporels pour un montant complémentaire de 5 M€ dans les comptes de l'exercice 2019 ;
- La note « 1.3 Evènements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir » qui précise les potentiels impacts de la crise sanitaire sur les prévisions de résultat du groupe GAUSSIN.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société a mis en œuvre des tests de dépréciations pour s'assurer de la valeur recouvrable de son actif économique s'il existe un indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans la note « Test d'impairment » de l'annexe aux comptes consolidés

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Gaussin

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 25 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une


Gaussin

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

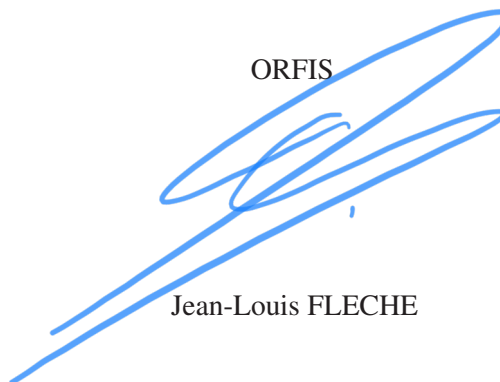
Etupes et Lyon le 21 avril 2020
Les commissaires aux comptes

SOFIGEC AUDIT



Joséphine BULLE

ORFIS



Jean-Louis FLECHE

BILAN CONSOLIDE

Données en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Ecart d'acquisition	5	546	614
Immobilisations incorporelles	6	4 724	11 627
Immobilisations corporelles	7	6 209	6 482
Immobilisations financières	8	207	85
Titres mis en équivalence	9	4 821	4 575
Actif Immobilisé		16 507	23 383
Stocks et en-cours	10	4 588	2 022
Clients et comptes rattachés	11	6 169	722
Autres créances et comptes de régularisation	12	3 953	3 656
Actifs d'impôts différés	13	-	-
Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	14	3 387	4 197
Actif Circulant		18 097	10 597
TOTAL ACTIF		34 605	33 979
Capital		21 137	18 760
Primes liées au capital		2 622	14 847
Réserves		(7 277)	(6 261)
Résultat de l'exercice		(2 891)	(14 030)
Capitaux Propres - Part du Groupe	15	13 591	13 316
Intérêts minoritaires	15	5	9
Provisions pour risques et charges	16	2 178	4 283
Emprunts et dettes financières	17	10 144	10 972
Fournisseurs et comptes rattachés	18	5 066	2 306
Autres dettes et comptes de régularisation	18	3 621	3 094
Dettes		18 832	16 372
TOTAL PASSIF		34 605	33 979

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Données en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	19	7 308	3 551
Revenus des licences	20	11 462	400
Chiffre d'affaires et revenus des licences		18 770	3 951
Autres produits d'exploitation	20	12 616	4 271
Produits d'exploitation		31 386	8 222
Achats consommés	21	(16 749)	(7 980)
Charges de personnel	22	(4 142)	(5 147)
Autres charges d'exploitation		(204)	(532)
Impôts et taxes		(286)	(173)
Dotations aux amortissements et aux provisions	23	(15 362)	(20 610)
Charges d'exploitation		(36 743)	(34 442)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 357)	(26 220)
RESULTAT FINANCIER	24	(440)	(513)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES		(5 797)	(26 733)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25	2 725	11 414
Impôt sur les résultats	26	-	996
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		(3 073)	(14 323)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		246	457
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(68)	(165)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(2 895)	(14 031)
Intérêts minoritaires		4	1
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(2 891)	(14 030)
Résultat net par actions (en euros)	27	(0,01)	(0,09)
Résultat net dilué par actions (en euros)	27	(0,01)	(0,08)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES selon la méthode indirecte

Données en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net des entreprises intégrées		(3 073)	(14 323)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		7 418	11 787
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		-	(8 428)
Variation des impôts différés		-	(996)
Plus ou moins-values de cession		-	20
Marge brute d'autofinancement		4 344	(11 939)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(4 965)	3 794
Comprend les variations suivantes :			
- Stocks		(2 487)	5 009
- Créances clients		(4 347)	6 087
- Fournisseurs		2 760	(2 456)
- Autres créances / autres dettes		(891)	(4 846)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(621)	(8 145)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition des immobilisations incorporelles		(1 006)	(1 464)
Acquisition des immobilisations corporelles		(1 400)	(1 283)
Variation des dettes sur immobilisations		-	-
Émission de prêts		(122)	(32)
Variation des immobilisations financières		-	(31)
Cession d'immobilisations		-	25
Incidence des variations de périmètre		-	(117)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(2 529)	(2 902)
Fux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		3 151	15 544
Encaissements / décaissements liés aux titres en auto-contrôle		16	5
Emissions d'emprunts bancaires		179	2 325
Remboursements d'emprunts bancaires		(1 006)	(2 859)
Variation des autres dettes financières		-	-
Flux net provenant du (affecté au) financement		2 339	15 015
Variation de trésorerie		(810)	3 967
Trésorerie d'ouverture	14.2	4 194	226
Trésorerie de clôture	14.2	3 384	4 194

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31/12/2017	93 921 889	9 392	25 040	(9 175)	(16 872)	8 385	29
Affectation du résultat de l'exercice ant.			(19 781)	2 909	16 872	-	
Opérations sur le capital	93 681 819	9 368	9 588			18 957	
Variations des titres en autocontrôle				4		4	
Résultat de la période					(14 030)	(14 030)	(1)
Autres mouvements						-	(19)
Capitaux propres au 31/12/2018	187 603 708	18 760	14 847	(6 261)	(14 030)	13 316	9
Affectation résultat antérieur			(13 000)	(1 030)	14 030	-	
Opérations sur le capital	23 766 104	2 377	775			3 151	
Variations des titres en autocontrôle				14		14	
Résultat de la période					(2 891)	(2 891)	(4)
Autres mouvements						-	
Capitaux propres au 31/12/2019	211 369 812	21 137	2 622	(7 277)	(2 891)	13 591	5

NOTES ANNEXES

BILAN CONSOLIDE	2	14.1. Analyse de la trésorerie du bilan	24
		14.2. Analyse de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie	25
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3	Note 15. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES	25
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES selon la méthode indirecte	4	15.1. Ventilation de l'actionariat	25
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	5	15.2. Evolution du capital social	25
		15.2.1. Augmentation de capital	25
		15.2.2. Attribution d'Actions Gratuites	26
		15.2.3. Emission de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR)	26
		15.3. Intérêts minoritaires	26
Note 1. INFORMATIONS GENERALES	7	Note 16. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27
1.1. Présentation du groupe	7	<i>Provisions pour garanties données aux clients</i>	
1.2. Principaux événements de l'exercice	8	<i>Provisions pour perte sur contrat</i>	
1.3. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir	12	<i>Provisions pour indemnités de départ en retraite</i>	
Note 2. PRINCIPES COMPTABLES	13	L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :	27
2.1. Référentiel comptable appliqué	13	Note 17. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	28
2.2. Bases de préparation	13	17.1. Analyse des emprunts et dettes financières	28
2.3. Date de clôture	13	17.2. Echancier des dettes financières	28
Note 3. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS SONT CONFRONTEES LES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION	13	Note 18. DETTES D'EXPLOITATION ET COMPTES DE REGULARISATION	28
3.1. Risque de liquidité et critères de continuité d'exploitation	14	18.1. Analyse des dettes d'exploitation	28
3.2. Risques fiscaux	14	18.2. Echancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation	29
3.3. Risque sur les litiges	14	Note 19. CHIFFRE D'AFFAIRES ET REVENUS DES LICENCES	29
3.4. Risque lié au Covid-19	14	Note 20. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	30
Note 4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	15	Note 21. ACHATS CONSOMMES, AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	31
4.1. Principes de consolidation	15	Note 22. EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL	32
4.1.1. Intégration globale	15	22.1. Effectifs moyens	32
4.1.2. Mise en équivalence	15	22.2. Charges de personnel	32
4.2. Organigramme du groupe (en pourcentage de détention directe)	16	22.3. Paiements fondés sur des actions	33
4.3. Périmètre de consolidation	16	Note 23. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION	33
4.4. Evolution du périmètre de consolidation	16	Note 24. RESULTAT FINANCIER	34
4.4.1. Fusion-absorption de la société PORT AUTOMATION SYSTEMS	16	Note 25. RESULTAT EXCEPTIONNEL	35
Note 5. ECARTS D'ACQUISITION	17	Note 26. IMPOT SUR LES RESULTATS	36
5.1. Variations des écarts d'acquisition	17	26.1. Ventilation de l'impôt sur les résultats	36
5.2. Test de dépréciation	17	26.2. Preuve d'impôt	36
Note 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18	Note 27. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	37
Note 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20	Note 28. INFORMATION SECTORIELLE	37
<i>Comptabilisation des contrats de location-financement</i>		Note 29. REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	37
Note 8. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21	Note 30. ENTREPRISES LIEES	38
<i>Participations</i>		Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	38
<i>Autres titres immobilisés</i>		Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN	38
Note 9. TITRES MIS EN EQUIVALENCE	21	Engagements donnés	38
Note 10. STOCKS ET ENCOURS	22	Engagements reçus	39
Note 11. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	22		
11.1. Analyse des clients et comptes rattachés	22		
11.2. Etat des échéances des clients et comptes rattachés	23		
Note 12. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	23		
12.1. Analyse des autres créances et comptes de régularisation	23		
12.2. Etat des échéances des autres créances et comptes de régularisation	23		
Note 13. IMPOTS DIFFERES	24		
Note 14. TRESORERIE	24		

Note 1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Présentation du groupe

GAUSSIN est une société d'engineering qui conçoit, assemble et commercialise des produits et services innovants dans le domaine du transport et de la logistique. Son savoir-faire englobe les transports de marchandises et de personnes, les technologies autonomes permettant un usage sans chauffeur de type Automotive Guided Vehicles, et l'intégration de tous types de batteries, notamment électriques et hydrogènes. Avec plus de 50 000 véhicules à travers le monde, GAUSSIN bénéficie d'une forte notoriété sur quatre marchés en pleine expansion : les terminaux Portuaires et Aéroportuaires, la Logistique et les Smart Cities. Le groupe a noué des partenariats stratégiques avec de grands acteurs mondiaux afin d'accélérer sa pénétration commerciale : Siemens Postal, Parcel & Airport Logistics dans le domaine aéroportuaire, Bolloré Ports et ST Engineering dans le domaine portuaire, Bluebus dans le transport de personnes et Hyperloop dans le domaine de la logistique.

Au cours des dernières années, le Groupe a complété son offre, en développant en partenariat avec le Commissariat à l'Energie Atomique (« CEA »), un système de motorisation modulable reposant sur des batteries interchangeables fonctionnant soit à l'électricité, soit à l'hydrogène, ainsi les technologies nécessaires à la conduite autonome.

Les investissements en R&D ont permis au Groupe GAUSSIN de proposer aujourd'hui des solutions clés en main globales de transport de marchandise et de personnes.

GAUSSIN SA est coté sur Euronext Growth à Paris depuis le 16/06/10. Les actions GAUSSIN SA sont cotées, depuis le 20/07/12, sur le groupe de cotation E2 (Offre au public), depuis l'obtention du Visa AMF n° 12-360 en date du 17/07/12 sur le Prospectus.

Basé en Franche-Comté, le Groupe se développe à l'international en proposant à ses clients des produits brevetés et gammes de véhicules destinés aux terminaux portuaires, aéroports, sites logistiques et industriels, et aux villes intelligentes « smart cities » pour le transport de passagers, au rang desquels :

- l'AGV PERFORMANCE FULL ELEC sans pilote « Fast Charge » : véhicule autonome « tout en un » électrique est destiné au transport de containers pour les terminaux portuaires et initialement développé pour PSA Singapore dans le cadre du projet TUAS MEGAPORT.
- l'AIV (Automotive Intelligent Vehicle) : alternative à l'AGV PERFORMANCE est également un véhicule autonome « tout en un » électrique est destiné au transport de containers pour les terminaux portuaires;
- la gamme APM (Automotive Prime Mover) : Il s'agit de tracteurs FULL ELEC avec chauffeur ou autonome sans pilote.
- l'ATT Lift et l'AIV Lift : Le système Lift permet le levage des containers transportés afin de les empiler / déempiler d'une docking station, au moyen d'un système de guidage automatique ;
- Les docking stations, structure fixe permettant la dépose et prise de containers
- l'ATM FULL ELEC avec son distributeur BLYD : L'ATM est un tracteur électrique destiné au déplacement des semi-remorques sur les sites logistiques ;
- L'ASBM (Automotive Swap Body Mover) : 100% électrique, il permet le chargement, déchargement et transport de caisses mobiles de toutes dimensions.
- Le TSBM (Trailers and Swap Body Mover) : véhicule polyvalent 100% électrique, il permet le chargement, déchargement et transport de remorques, semi-remorques et caisses mobiles de toutes dimensions.
- L'AAT (Autonomous Airport Transporter) : l'AAT est un tracteur de transport de bagages et de palettes Cargo dans les aéroports. Il est décliné en version manuelle ou autonome ;
- L'ART (Airport Refueller Transporter) : l'ART est un tracteur électrique permettant l'avitaillement des avions dans les aéroports ;
- Le Bus électrique destiné aux transports de personnes dans les environnements fermés. Le bus est proposé en version manuelle ou autonome ;

1.2. Principaux événements de l'exercice

Augmentations de capital

Sur l'exercice 2019, GAUSSIN SA a réalisé 2 augmentations de capital (voir note 15.2.) d'un montant global de 3,2 M€ net de frais en numéraire, et a attribué 5.000.000 actions gratuites au mandataire social et 2.760.000 actions gratuites aux salariés, ce qui s'est traduit par une augmentation de capital de 776 K € imputée sur la prime d'émission.

Signature d'un contrat de licence d'industrialisation et commercialisation

La société GAUSSIN a signé en octobre 2018 un contrat de licence exclusive de 20 ans conclu jusqu'en 2038, comprenant un droit d'entrée payant et des redevances sur les ventes futures (royalties), avec la branche des systèmes terrestres de ST Engineering, lui permettant de fabriquer, promouvoir, distribuer et commercialiser l'AGV FULL ELEC PERFORMANCE ® à charge ultra-rapide à Singapour.

La société Gaussin a constaté un produit de 400 K€ lié à la première tranche du droit d'entrée dans ses comptes de l'exercice 2018. Un second versement de 2,4 M€ a été obtenu en mars 2019 suite à l'obtention par ST Engineering d'un marché de 80 AGV pour équiper le Port de Singapour.

En septembre 2019, GAUSSIN a octroyé 8 nouvelles licences, dont 4 exclusives et 4 non-exclusives, à ST Engineering Land Systems (STELS) pour fabriquer et commercialiser son véhicule autonome AGV PERFORMANCE pour une durée de 3 ans. Les quatre licences exclusives sont octroyées pour les territoires de l'Arabie Saoudite, de la Thaïlande, des Émirats Arabes Unis et de la Corée du Sud et les quatre licences non-exclusives pour les territoires de l'Indonésie, du Qatar, des Philippines et d'Oman.

Attribution d'une licence exclusive à QATAR RAILWAYS COMPANY

GAUSSIN a concédé une licence exclusive et renouvelable de 2 ans avec la Société d'Etat QATAR RAILWAYS COMPANY (QRC), portant sur le programme de gestion de flotte de véhicules autonomes FMP (Fleet Management Platform), pour des applications dans le secteur semi-privé, tels que le projet de Smart City Lusail, la Coupe du Monde 2022 de la FIFA, le transport entre les stations de métro et les stades, l'Université de Doha.

Le contrat inclut des droits d'entrée initiaux de 10 M\$ applicables à une exclusivité couvrant le territoire du Qatar, dont 50% ont été encaissés sur le 1^{er} semestre 2019. Le solde sera payé au plus tard le 30 juin 2020.

Après la période de 2 ans, cette licence devra faire l'objet d'un renouvellement annuel par un accord écrit entre les 2 parties. En cas de renouvellement, QATAR RAILWAYS COMPANY règlera à la société GAUSSIN la somme de 100.000 \$ par année renouvelée.

Partenariat avec Bolloré : un contrat cadre avec droit préférentiel sur 7 ans

GAUSSIN, Blue Solutions et Bolloré Ports du Groupe Bolloré ont signé en 2018 deux contrats de partenariat concernant l'intégration de la batterie LMP® de Blue Solutions dans les véhicules Gaussin et le co-développement du véhicule APM 75T destiné au transport de containers en zone portuaire. Bolloré Port opère 23 ports dans le monde et GAUSSIN a signé en 2019 un contrat cadre intégrant un droit préférentiel sur 7 ans et une 1^{ère} commande pour le Port d'Abidjan dont la livraison est en cours.

Partenariat avec ST Engineering : un contrat exclusif pour la distribution de la gamme STROBO sur 3 ans

En novembre 2019, GAUSSIN a signé un accord de distribution exclusif de la gamme de solutions de manutention logistique « STROBO » de ST Engineering Land Systems (STELS) pour la France, la Belgique, la Suisse, la Russie, la Turquie et le Moyen Orient et non exclusif pour le reste de l'Union européenne, excluant l'Italie. En proposant un complément de gamme avec les solutions de véhicules et logiciels STROBO à ses clients existants, GAUSSIN souhaite élargir son portefeuille produits et logiciels à l'« Intralogistique ».

Contrat Cadre « Master Supplier Agreement » UPS (United Parcel Service)

Contrat relatif à la fourniture de véhicules électriques dédiés aux opérations logistiques. Le contrat, qui couvre l'ensemble des sites UPS dans le monde, était accompagné d'une 1^{ère} commande du véhicule ASBM® « Automotive Swap Body1 Mover » dédié au transport de containers « swap body » pour le site d'UPS à Londres.

Prise de participation complémentaire au capital de METALLIANCE

La société GAUSSIN a annoncé en avril 2019 être entrée en négociation exclusive pour le rachat d'un bloc majoritaire d'actions qui porterait sa participation dans METALLIANCE à plus de 95%.

Le contrat d'acquisition a été signé le 30 janvier 2020, ce qui portera la participation de la société GAUSSIN à 95,75 % du capital de la société METALLIANCE. La date d'effet a été fixée au plus tard au 31 juillet 2020 et est subordonnée à la levée des conditions suspensives :

- L'obtention de la confirmation du maintien des concours apportés par les banques de la société METALLIANCE et de sa filiale, la société TRIANGLE SERVICE INDUSTRIE ;
- L'obtention par GAUSSIN des financements nécessaires à cette acquisition.

A l'issue de cette acquisition l'activité de METALLIANCE serait alors consolidée en intégration globale au sein du groupe GAUSSIN.

Le rapprochement entre GAUSSIN et METALLIANCE, une fois effectif, permettrait de réaliser des synergies fortes sur les marchés des équipements mobiles et autour des technologies de batteries électriques et véhicules autonomes, de renforcer la présence à l'international et de développer et optimiser les capacités industrielles des deux sociétés. GAUSSIN et METALLIANCE présentent une grande complémentarité des savoir-faire, des moyens d'étude et de réalisation. Pour GAUSSIN, cette acquisition renforcera sa stratégie de croissance par l'apport de marques iconiques à la rentabilité établie depuis de nombreuses années. En effet, avec 7 marques reconnues et plus de 700 véhicules en opération à travers le monde, METALLIANCE propose des solutions personnalisées et innovantes en Europe, Russie, Etats-Unis et Moyen-Orient à travers son réseau de 10 distributeurs. La société est notamment l'inventeur du Train Sur Pneus et du Véhicule Multi Service, utilisés pour la construction et la rénovation de tunnels. METALLIANCE a par exemple placé des équipements pour les travaux des métros de Londres, Los Angeles, San Francisco, Sao Paulo, le Caire et Sydney et est actuellement présente sur les chantiers du futur métro du Grand Paris avec notamment des Trains Sur Pneus Full Elec.

Lancement de nouveaux véhicules

En mars 2019, GAUSSIN a annoncé avoir conclu un contrat cadre avec le groupe BOLLORE avec un droit préférentiel pour l'APM 75T -100% électrique équipé du POWERPACK LMP de Blue Solutions jusqu'en 2025. Ce véhicule a été présenté au salon TOC de Rotterdam.

En juin 2019, GAUSSIN a signé un contrat-cadre avec le géant américain du service postal UPS pour la fourniture de véhicules électriques dédiés aux centrales logistiques. Le contrat couvre l'ensemble des sites dans le monde. UPS a aussi commandé à GAUSSIN un véhicule ASBM « Automotive Swap Body Mover » dédié au transport de container « swap body » pour le site d'UPS de Londres.

En juin 2019 à Rotterdam, GAUSSIN a dévoilé l'ASBM-RR « Automotive Swap Body Mover Rail-Route » 100% électrique. Ce véhicule permet le chargement déchargement et le transport de caisses mobiles de toutes dimensions. Ce véhicule a une autonomie de 24/24 grâce à un temps de chargement de la batterie inférieur à 3 minutes. Il est équipé d'un dispositif complet de transfert latéral des caisses mobiles permettant un chargement et un déchargement complet des trains en moins de 3 minutes.

En Octobre 2019, le groupe GAUSSIN a remporté le concours mondial du véhicule et du transport autonome de personne (Dubai World Challenge for self-driving transport) avec son nouveau bus autonome et 100% électrique dans la catégorie LEADER. Le prix « Best Energy and Environmental Sustainability est doté d'une récompense d'un million de dollars.

En Octobre 2019, GAUSSIN a signé un partenariat avec la société HyperloopTT pour la fourniture de véhicules électriques et autonomes. L'AIV HyperloopTT conçu par GAUSSIN aura pour fonction d'acheminer les containers depuis la zone de stockage d'un port jusqu'au système de capsules HyperloopTT et de les transférer grâce à un module de transfert latéral de GAUSSIN, utilisé dans d'autres applications logistiques rail-route.

En novembre 2019, GAUSSIN a étendu son partenariat avec ST Engineering Land Systems en signant un accord de distribution pour commercialiser leur gamme de matériel STROBO. STROBO est une gamme de solutions d'automatisation logistique, adaptable et évolutive, destinée aux segments de marchés de la logistique, du e-commerce, des produits de grande consommation, de l'aéronautique, du secteur pharmaceutique et des applications industrielles.

En décembre 2019, la société a annoncé la signature d'un contrat avec le Port russe Bronka pour la fourniture de véhicules électriques autonomes, AIV FULL ELEC 70 tonnes.

Licences

Le Groupe GAUSSIN développe depuis 2018 un nouveau business model en concédant des licences. Cette stratégie doit permettre au Groupe GAUSSIN de diffuser sa technologie, son savoir-faire beaucoup plus rapidement, en bénéficiant de l'expérience industrielle de ses partenaires. L'octroi de ces contrats de licences permet de valider le savoir-faire et les brevets du Groupe GAUSSIN dans le domaine des véhicules autonomes.

En mars 2019, GAUSSIN et ST ENGINEERING ont remporté un contrat pour 86 AGV FULL ELEC pour équiper le port de Singapour, dans le cadre du projet d'extension TUAS MEGAPORT. Le véhicule AGV PERFORMANCE 65 tonnes est un véhicule 100% autonome et 100% électrique. Le projet TUAS MEGAPORT vise à doter Singapour d'infrastructure portuaires de pointe qui permettra de doubler à moyen terme, ses capacités pour passer à 65 millions de containers (TEU) transportés par an puis, à terme, à 100 millions de containers. Au total, 2 000 AGV seront nécessaires pour la 1^{ère} phase et des appels d'offres réguliers seront lancés sur une période de 10 ans. Après la livraison des 2 premiers AGV par ST ENGINEERING, GAUSSIN percevra 1,2 M\$ au titre de la licence. Ensuite, pendant la période de fabrication des AGV par ST ENGINEERING limitée à 20 ans, GAUSSIN ne percevra plus que les royalties basées sur le chiffre d'affaires réalisé par ST ENGINEERING.

En juin 2019, GAUSSIN a annoncé le développement d'une activité de concession de LICENCE. Cette stratégie permettra à GAUSSIN de diffuser sa technologie beaucoup plus rapidement, en bénéficiant de l'expérience industrielle de ses partenaires. L'octroi de ces contrats de licences valide le savoir-faire et les brevets du groupe GAUSSIN dans le domaine des véhicules autonomes. GAUSSIN a ainsi concédé en 2018, une licence à ST ENGINEERING pour la commercialisation des véhicules portuaires autonomes AGV à PSA SINGAPORE. En 2019, GAUSSIN a aussi concédé une nouvelle licence exclusive et renouvelable de 2 ans avec la société d'Etat QATAR RAILWAYS COMPANY portant sur le programme de gestion de flotte FMP.

En septembre 2019, GAUSSIN a octroyé 8 nouvelles licences, dont 4 exclusives et 4 non-exclusives, à ST Engineering Land Systems (STELS) pour fabriquer et commercialiser son véhicule autonome AGV PERFORMANCE pour une durée de 3 ans. Les quatre licences exclusives sont octroyées pour les territoires de l'Arabie Saoudite, de la Thaïlande, des Émirats Arabes Unis et de la Corée du Sud et les quatre licences non-exclusives pour les territoires de l'Indonésie, du Qatar, des Philippines et d'Oman.

Zone Franche du Qatar

En décembre 2019, GAUSSIN a décidé de créer une activité d'assemblage dans la nouvelle zone Franche du Qatar avec la constitution d'un centre d'excellence sur les batteries, l'hydrogène et les véhicules autonomes. Gaussin souhaite accompagner la vision nationale 2030 du Qatar articulée autour de quatre axes de développement - l'homme, le social, l'économie et l'environnement - et proposer ses solutions pour les applications portuaires, aéroportuaires, centres logistiques et la mobilité des personnes. De nombreux projets de grande envergure autour de ces quatre thématiques sont en cours et à venir au Qatar, tels que la création de différentes infrastructures pour la Coupe du Monde 2022 de la FIFA, de nouvelles smart cities, d'une extension de l'aéroport, d'un nouveau terminal portuaire et de nouveaux centres logistiques.

La localisation d'un site industriel en Zone Franche Régionale du Qatar va faciliter au Groupe Gaussin l'accès au marché local et régional et permettre d'optimiser sa chaîne logistique dans le cadre de son fort développement dans les pays du Golfe.

Gaussin remporte le Concours mondial de Dubaï du véhicule et du transport autonome dans la Catégorie Leader - Prix « Best Energy and Environmental Sustainability »

GAUSSIN a remporté le concours mondial du véhicule et du transport autonome dans la Catégorie Leader - Prix « Best Energy and Environmental Sustainability » - dans le cadre du concours organisé par l'Autorité des Transports routiers (RTA) de Dubaï, avec son nouveau bus autonome et 100% électrique « e-AB ». Le véhicule a été présenté aux professionnels du secteur de la mobilité intelligente et en exclusivité mondiale lors du Dubai World Congress for self-driving Transport, congrès mondial du transport autonome qui a eu lieu à Dubaï les 15 et 16 octobre 2019. Sans chauffeur et 100% électrique, « e-AB » est destiné au transport de personnes pour les applications du premier et dernier kilomètre (First Mile/Last Mile) et en milieux privés « off highway ».

Le bus « e-AB » est développé en partenariat avec Bluebus, filiale du Groupe Bolloré, c'est une solution performante et sûre de mobilité des personnes, équipée de batteries innovantes LMP® de Blue Solutions.

Absorption de la société PORT AUTOMATION SYSTEMS

La société PORT AUTOMATION SYSTEMS a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société GAUSSIN SA en date du 28 février 2019 puis a été dissoute.

Revue des actifs du Groupe

La demande croissante des véhicules hydrogène et électriques avec chauffeurs ou autonomes ainsi que la commercialisation via des distributeurs et via la concession de licences ont conduit le groupe à accélérer sa transformation depuis l'exercice 2018. Cette évolution s'est traduite en 2019 par des ventes de licences et de véhicules. Ces revenus sont en lien avec l'actif incorporel du Groupe GAUSSIN et notamment les brevets et prototypes.

Ce changement de business model a conduit à revoir les hypothèses de niveau d'activité et ainsi déprécier des brevets et savoir-faire issus de l'écart d'évaluation de la société BATTERIE MOBILE (voir note 6). Cette dépréciation des actifs immobilisés représente au 31 décembre 2019 un montant de 5,0 M€.

Test d'impairment

Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) lorsque des indices de pertes de valeur ont été identifiés.

Le Groupe a mis en œuvre des tests de dépréciations pour s'assurer de la valeur recouvrable de son actif économique (ou capitaux employés correspondant à la somme de l'actif immobilisé du Groupe et de son BFR) conformément au référentiel comptable français (CRC n°99-02). Les capitaux employés par le Groupe (après comptabilisation des dépréciations) s'élèvent à 13 M€ à fin décembre 2019.

La valeur recouvrable des actifs à tester a été déterminée à travers la méthode Discounted Cash Flow consistant à valoriser les actifs sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés au coût moyen pondéré du capital.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du Business Plan établi par la Direction du Groupe sur la base de plans à moyen et long terme de chaque activité, à la date du 31 décembre 2019.

Dans le cadre des tests de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 décembre 2019 est de 12,2%, et le taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Sur la base des hypothèses retenues, une dépréciation complémentaire a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2019 à hauteur de 5 M€ au niveau de l'écart d'évaluation de BATTERIE MOBILE (voir note 6).

Tests de sensibilité :

Variation du taux d'actualisation	-1%	+1%
Impact sur la valorisation du groupe	2 627	(2 170)
Impairment à comptabiliser	-	-

Variation du taux de croissance à l'infini	-0,4%	+0,4%
Impact sur la valorisation du groupe	(597)	644
Impairment à comptabiliser	-	-

Une baisse de 0,4% de croissance à l'infini conjuguée à une hausse du taux d'actualisation de 1% ne conduirait pas à la comptabilisation d'une dépréciation sur les actifs économiques du Groupe.

1.3. Evènements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

Assemblée générale mixte du 27 février 2020

Lors de cette assemblée les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions exposées. L'assemblée générale a notamment approuvé les résolutions relatives aux projets suivants :

- Le partenariat avec HYPERLOOP TRANSPORTATION TECHNOLOGIES qui prévoit un investissement initial de 1 million de dollars par HyperloopTT dans le capital de GAUSSIN réalisé à un prix de souscription par action résultant de la division de la valeur de la totalité du capital de GAUSSIN fixée à 250 millions de dollars (son équivalent en euros) par le nombre total d'actions de la Société au jour de l'émission, soit un prix de souscription d'environ de 1,09€ (au cours de clôture d'hier de 1,0881 de dollars pour 1 euro). Le cas échéant, HyperloopTT pourra investir au-delà de ce montant initial de 1 million de dollars dans le capital de GAUSSIN, à condition que cet investissement complémentaire, au-delà du montant initial de 1 million de dollars, ne dépasse pas 20% du capital de GAUSSIN. En tout état de cause, HyperloopTT sera tenu de conserver ses actions GAUSSIN pendant au moins 2 ans.
- Le regroupement des actions de la société GAUSSIN Ce regroupement d'actions consiste à échanger 10 actions anciennes de la Société pour 1 action nouvelle. En conséquence, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action GAUSSIN d'une valeur nominale de 1 euro pour 10 actions GAUSSIN existantes d'une valeur nominale de 0,10 euro. Les opérations de regroupement d'actions débiteront dans les prochains jours conformément aux termes de l'avis de regroupement d'actions qui sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO). Le regroupement d'actions prendra effet 1 mois après la date de début des opérations de regroupement. Ce regroupement ne modifie ni la valeur du portefeuille d'actions détenu par un actionnaire, ni la capitalisation boursière de la société.

AGA 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 août 2018 et a mis en place 3 nouveaux plans d'actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom du Plan	AGA 2020-1	AGA 2020-2	AGA 2020-3
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	16/01/2020	16/01/2020	16/01/2020
Nombre d'actions gratuites attribuées	3 310 000	2 850 000	4 995 000
Période d'acquisition	1 an : - 2021	sur 3 ans avec : - 1/3 en 2021 ; - 1/3 en 2022 ; - 1/3 en 2023.	3 ans avec : - 1/3 en 2021 ; - 1/3 en 2022 ; - 1/3 en 2023.
Condition d'acquisition	Conditions cumulatives : - Présence ; - Formation ; - Fabrication de 24 ATM, 12 APM, 1 ATMH2, un TT (au Qatar), un AGV, un ART, un AMTD et 1 e-AB (assemblé au Qatar).	En 3 tranches - Présence ; - Signature d'un contrat de licence de 3 M€ ; - Signature d'un contrat de licence de 6 M€	En 3 tranches - EBITDA positif ; - Réduction de 15% du montant des charges et du nombre de pièces en stock ; - Réduction de 30% du montant des charges et du nombre de pièces en stock .

Le nombre d'actions gratuites qui sera octroyé au mandataire social est de 4 585 000 actions.

Covid-19

L'évolution de l'épidémie liée au Covid-19 a pris une ampleur sans précédent et son issue demeure à ce stade encore incertaine. Notre Groupe est pleinement engagé dans la gestion de cette crise avec pour priorité absolue, la santé de nos salariés, sous-traitants et clients.

L'évolution de la situation liée à l'épidémie de Covid-19 reste incertaine à ce stade, et fait l'objet d'un suivi par le Groupe pour réduire les conséquences de l'épidémie sur son activité et ses résultats.

Notre Groupe entend assurer la continuité de son activité, même en cas de crise prolongée, en maintenant la production et en gérant son carnet de commandes, à ce jour aucune commande clients n'a été reportée ou annulée.

À la date de publication de ce document, les processus achats et engineering mis en place par notre Groupe doivent permettre de limiter l'impact logistique du COVID-19 et honorer notre carnet de commande 2020. Nos services achat et qualité sont entièrement mobilisés au respect des délais de réception prévue des fournisseurs par des contacts renforcés durant cette période sensible. Par ailleurs, la conception historique en « skateboard » et « agnostique » des véhicules Gaussin permet une interchangeabilité et un remplacement rapide d'architecture d'un sous-ensemble contenant un composant majeur en rupture potentielle tel qu'un moteur/variateur/batterie par un autre sous-ensemble composé de composants disponibles.

Compte tenu de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et des mesures de confinement sanitaire mises en œuvre le Groupe GAUSSIN ne sera pas en mesure de tenir ses objectifs pour l'exercice 2020 de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle d'activité et de free cash-flow, tels qu'anticipés dans le cadre de la mise en œuvre des tests de dépréciation.

Il n'est pas possible en l'état actuel des choses de déterminer l'impact net de l'épidémie sur l'activité et les résultats de Groupe GAUSSIN.

Note 2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Référentiel comptable appliqué

Les comptes consolidés de GAUSSIN SA sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales. Les comptes consolidés comprennent ceux de GAUSSIN SA ainsi que ceux de ses sociétés affiliées.

Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 4.3. Périmètre de consolidation.

Bien que le groupe GAUSSIN n'atteigne pas les seuils prévus à l'article R233-16 du code de commerce (total du bilan : 24 millions d'euros, montant net du chiffre d'affaires : 48 millions d'euros, effectif moyen : 250 salariés), il établit des comptes consolidés pour répondre aux obligations liées à sa cotation sur Euronext Growth.

La méthode de comptabilisation des revenus de licences est détaillée dans la NOTE 19.

2.2. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en millier d'euros, sauf indication différente, et sont arrondis au millier le plus proche.

L'établissement des états financiers de la société oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes. Ces estimations concernent notamment les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés. Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

2.3. Date de clôture

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31/12/2019.

Les comptes annuels de toutes les sociétés commencent le 1^{er} janvier et se clôturent le 31 décembre.

Les comptes comparatifs sont les comptes annuels 31/12/2018.

Note 3. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS SONT CONFRONTEES LES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe GAUSSIN a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sa capacité à réaliser ses objectifs ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Au sein du groupe, seule la société GAUSSIN SA développe à ce jour une activité industrielle et commerciale externe au

groupe. Du fait de la dépendance des sociétés incluses dans ce périmètre de consolidation, la description des risques et incertitudes portera principalement sur GAUSSIN SA.

3.1. Risque de liquidité et critères de continuité d'exploitation

Le Groupe GAUSSIN a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité en réalisant des prévisions de trésorerie du Groupe GAUSSIN pour les 12 prochains mois.

Le Groupe GAUSSIN devra vraisemblablement faire appel à de nouveaux financements externes afin de poursuivre les investissements nécessaires à la finalisation des technologies en cours de développement et de pouvoir honorer son carnet de commandes du fait de l'augmentation de son besoin en fonds de roulement.

Les comptes du Groupe GAUSSIN sont ainsi présentés selon le principe de la continuité d'exploitation. Dans l'éventualité où de nouveaux financements ne seraient pas réalisés avant la fin de l'exercice 2020, le principe retenu pour l'établissement des comptes, basé sur la continuité d'exploitation, pourrait s'avérer inapproprié.

Le financement de l'acquisition des titres de participation METALLIANCE devra se faire par emprunt dont les modalités ne sont pas encore connues à ce jour néanmoins l'obtention du financement est une clause suspensive de l'opération.

Les comptes du Groupe sont ainsi présentés selon le principe de la continuité d'exploitation.

3.2. Risques fiscaux

Un contrôle fiscal est en cours sur la société GAUSSIN couvrant les exercices 2016 à 2018, ainsi que sur la société LEADERLEASE couvrant les exercices 2017 et 2018.

3.3. Risque sur les litiges

Au cours des douze derniers mois et à la connaissance du groupe, il n'y a eu aucun litige, aucune procédure gouvernementale ou judiciaire autre que celles décrites ci-dessous ni aucun arbitrage en cours ou susceptible d'avoir lieu, pouvant avoir des effets significatifs sur la situation financière, les activités ou les résultats.

Litige commercial

Par jugement en date du 24/11/2017, le Tribunal de commerce avait condamné la SA GAUSSIN à payer à un client la somme de 1. 582 K€ concernant un litige portant sur des matériels de manutention portuaire.

Au 31/12/2018, la provision relative à ce litige s'élevait à 1 838 k€. Suite à ce jugement, la société avait fait appel, mais avait commencé le règlement des mensualités dus à hauteur de 87 k€. La société GAUSSIN a remboursé la totalité de la dette au client soit un total de 1 582 K€. Ces sommes étaient comptabilisées en autres créances.

Dans son arrêt du 24 septembre 2019, la cour d'appel de Besançon a infirmé le jugement du 24 novembre 2017 rendu par le tribunal de commerce de Vesoul et a, en outre, condamné le client à payer la somme de 175 K€ et à rembourser le montant versé par GAUSSIN soit la somme de 1 636 K€ pénalités incluses. Par conséquent, la provision constatée au 31 décembre 2018 de 1.838 K€ a été intégralement reprise sur 2019.

Le 2 décembre 2019, le client s'est pourvu en cassation. Selon les conseils de la société GAUSSIN les risques de condamnation sont faibles pour la société GAUSSIN.

3.4. Risque lié au Covid-19

L'épidémie de Covid-19 qui se développe dans le monde est susceptible d'affecter la santé des salariés, sous-traitant et clients ainsi que la situation financière du Groupe.

Même si les impacts sont à ce stade difficilement quantifiables, les facteurs de risques principaux de cette épidémie ont été identifiés. Sans être exhaustifs, ils peuvent être relatifs à une perturbation des chaînes d'approvisionnement, à des impacts

sanitaires sur l'activité des salariés et prestataires du Groupe, à des perturbations de la production du Groupe en cas de restrictions susceptibles d'affecter la continuité de l'activité, aux impacts d'un éventuel ralentissement de l'activité économique sur les commandes signées et futures des clients.

Note 4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. Principes de consolidation

4.1.1. Intégration globale

Sont consolidées par intégration globale toutes les sociétés sur lesquelles GAUSSIN SA exerce un contrôle exclusif. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

Les principales sociétés consolidées par intégration globale sont les suivantes :

BATTERIE MOBILE

Cette société développe des solutions de motorisation dites « POWER PACKS » hybrides, hydrogènes et électriques ainsi qu'un système de navigation de véhicule sans pilote, en partenariat avec le CEA.

BATTERIE MOBILE détient :

- Des brevets dans le domaine du véhicule portuaire autonome et dans des procédés de chargements et de déchargements de conteneurs ;
- Un savoir-faire, notamment, dans le logiciel de navigation, le transfert d'énergie sans contact et dans le stockage de haute énergie.

Sur l'exercice 2016, BATTERIE MOBILE a concédé une licence d'utilisation non exclusive à la société GAUSSIN SA afin de lui permettre de fabriquer, vendre, développer, utiliser, perfectionner, distribuer et faire distribuer dans tous les pays, des produits électriques notamment.

LEADERLEASE

Cette société est spécialisée dans la gestion du parc foncier du Groupe. A ce titre, elle détient les filiales SCI HALL 7, SCI HALL 8 et SCI HALL 9Bis, elles-mêmes propriétaires des bâtiments industriels à Héricourt. Elle détient la SCI LES GRANDS VERGERS qui a acheté un nouveau terrain en 2014 à Héricourt situé « aux Guinnottes ». Des travaux d'aménagement de ce terrain ont commencé en 2015 pour y construire un site de test, utilisé notamment pour la commande de 2 AGV pour l'opérateur portuaire PSA Singapour ainsi que pour le projet VASCO.

Cette société a pour objectif de proposer à la location les produits construits par le Groupe.

DOCK IT PORT EQUIPMENT

Anciennement dénommée GAUSSIN ASIA, c'est une société de droit singapourien, dont l'objet est de prendre en charge le développement commercial des produits GAUSSIN en Asie. En 2018 et 2019, cette société n'a pas eu d'activité commerciale.

4.1.2. Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

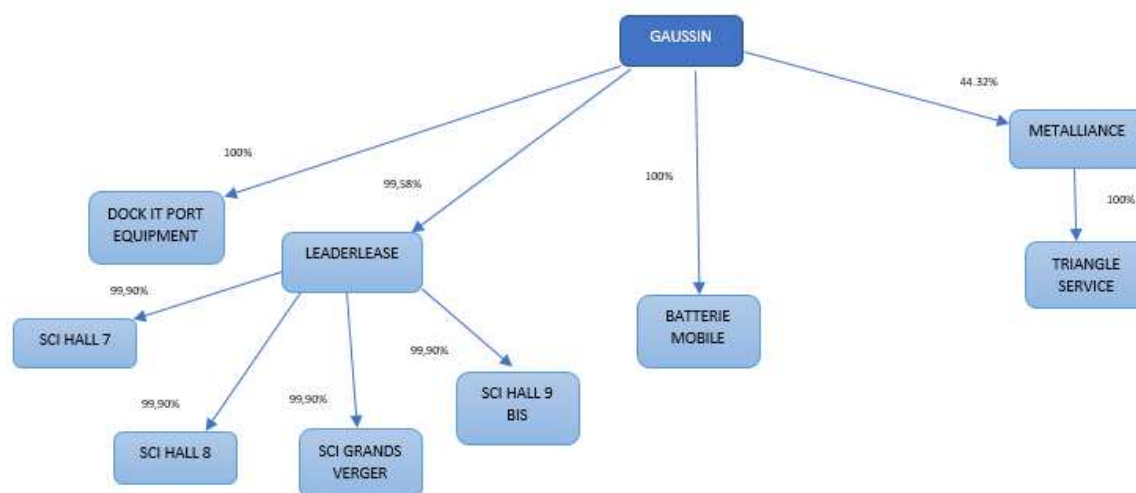
L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

METALLIANCE est la principale société mise en équivalence. Cette société détient 100% des titres de la société TRIANGLE SERVICE INDUSTRIE. Cette filiale est intégrée globalement dans le palier METALLIANCE.

Ce sous-groupe est principalement spécialisé dans l'étude et la réalisation d'équipements de manutention. Ses domaines de compétence sont la fabrication de matériels pour le contrôle de véhicules, de matériels pour travaux publics, notamment les équipements pour travaux souterrains et travaux routiers ainsi que la réalisation de composants et ensembles mécanosoudés.

4.2. Organigramme du groupe (en pourcentage de détention directe)



4.3. Périmètre de consolidation

Raison sociale	Méthode de consolidation		% d'intérêts		% de contrôle		Siège social	SIRET
	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18		
GAUSSIN SA			Société mère				11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT	676.250.038.00012
BATTERIE MOBILE	IG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT	750.953.267.00010
LEADERLEASE	IG	IG	99,58	99,58	99,58	99,58	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT	430.319.855.00044
SCI HALL 7	IG	IG	99,48	99,48	99,90	99,90	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT	504.633.322.00020
SCI HALL 8	IG	IG	99,48	99,48	99,90	99,90	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT	504.633.355.00020
SCI HALL 9 BIS	IG	IG	99,48	99,48	99,90	99,90	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT	504.621.954.00024
SCI DES GRANDS VERGERS	IG	IG	99,48	99,48	99,90	99,90	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT	504.406.695.00024
DOCK IT PORT EQUIPMENT	IG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Singapour	
PORT AUTOMATION SYSTEMS	-	IG	-	100,00	-	100,00	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT	810.634.410.00000
SA METALLIANCE	MEE	MEE	44,32	44,32	44,32	44,32	ZI La Saule, 71230 SAINT VALLIER	727.020.109.00011
TRIANGLE SERVICE INDUSTRIE	MEE	MEE	44,32	44,32	100,00	100,00	ZI La Saule, 71230 SAINT VALLIER	382.221.471.00040

IG : Intégration globale

IP : Intégration proportionnelle

ME : Mise en équivalence

La société PORT AUTOMATION SYSTEMS a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société GAUSSIN SA en date du 28 février 2019 puis a été liquidée. Cette opération n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés.

4.4. Evolution du périmètre de consolidation

4.4.1. Fusion-absorption de la société PORT AUTOMATION SYSTEMS

La société a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société GAUSSIN en date du 28 février 2019, puis a été dissoute.

Note 5. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 20 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges » et sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

5.1. Variations des écarts d'acquisition

Données en K€	31/12/2018	Augmentation	31/12/2019
METALLIANCE	1 364		1 364
LEADERLEASE	3 497	-	3 497
DOCK IT PORT EQUIPMENT	118		118
Ecarts d'acquisition bruts	4 979	-	4 979

Données en K€	31/12/2018	Augmentation	31/12/2019
METALLIANCE	(750)	(68)	(819)
LEADERLEASE	(3 497)		(3 497)
DOCK IT PORT EQUIPMENT	(118)		(118)
Amt/dép. écarts d'acquisition	(4 365)	(68)	(4 434)

Données en K€	31/12/2018		31/12/2019
METALLIANCE	614		545
LEADERLEASE	(0)		(0)
DOCK IT PORT EQUIPMENT	(0)		(0)
Ecarts d'acquisition nets	614	-	546

5.2. Test de dépréciation

Les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition ont conduit le Groupe à déprécier dans leur intégralité les écarts d'acquisition résiduels sur LEADERLEASE et DOCK IT. Cette dépréciation est définitive.

Au 31/12/2019 l'écart d'acquisition sur LEADERLEASE et DOCK IT est totalement amorti.

Note 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

En l'absence de décomposition :

- Frais de recherche-développement : 5 ans
- Brevets : durée résiduelle de protection des brevets (5 à 10 ans)
- Autres concessions et licences : 3 à 5 ans

Frais de recherche et développement

L'activité de recherche et développement est assurée par la société GAUSSIN ainsi que par la société BATTERIE MOBILE, filiale à 100% de GAUSSIN SA. Le Groupe GAUSSIN souhaite développer des innovations technologiques nécessaires à une stratégie industrielle pro curative. Le Groupe active les frais de développement en immobilisations incorporelles lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et qu'ils ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale conformément aux dispositions du paragraphe 311-3 du Plan Comptable Général. Les frais de développement aboutissant à la fabrication d'équipements nécessaires à la R&D future sont portés en matériels industriels lorsque l'élément physique de l'actif est prépondérant par rapport à la composante incorporelle.

Brevets et savoir-faire

Dans le cadre de l'acquisition le 15/06/17 de 51% des titres de la société BATTERIE MOBILE par la société GAUSSIN SA, un rapport du commissaire aux apports, daté du 24/05/17, sur la valeur des titres de la société BATTERIE MOBILE avait été émis, appuyé notamment sur un rapport de valorisation de la société BATTERIE MOBILE au 31/12/16 réalisé par le cabinet SORGEM.

Ces travaux sur l'évaluation de la société BATTERIE MOBILE avaient abouti à la revalorisation des actifs incorporels de la société BATTERIE MOBILE dans les comptes consolidés du Groupe GAUSSIN clos au 31/12/17 pour un montant de 12.005 K€.

Le montant de 12.005 K€ d'actifs incorporels correspondant à des actifs de la société BATTERIE MOBILE (brevets et savoir-faire) est amortis sur 5 ans dans les comptes consolidés. Pour l'exercice clos au 31/12/19, il a été comptabilisé une dotation de 2.401 K€ pour l'amortissement de ces actifs .

Le Groupe a mis en œuvre au 31 décembre 2019 des tests de dépréciations pour s'assurer de la valeur recouvrable de ses actifs incorporels conformément au référentiel comptable français (CRC n°99-02). La valeur recouvrable des actifs à tester a été déterminée à travers la méthode Discounted Cash Flow consistant à valoriser les actifs sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés au coût moyen pondéré du capital.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du Business Plan établi par la Direction du Groupe sur la base de plans à moyen et long terme de chaque activité, à la date du 31 décembre 2019.

Sur la base des hypothèses retenues, une dépréciation de 5.001 K€ a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2019.

Le groupe a mis en œuvre une dépréciation de 5.001 k€ de ces mêmes actifs en lien avec la modification du business model du Groupe et la revue des hypothèses de niveau d'activité.

A fin décembre 2019, la valeur nette comptable de ces brevets et savoir-faire s'élève à 1.002 K€. Cette valeur nette comptable sera amortie sur 2,5 à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les variations des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2019
Frais de développement (1)	3 460	-	-	3 863	7 324
Concessions, brevets et droits similaires	13 093	-	-	(18)	13 076
Logiciels	873	11	-	18	902
Fonds commercial	1	-	-	-	1
Immobilisations incorporelles en cours (2)	2 757	995	-	(3 752)	-
Immobilisations incorporelles brutes	20 184	1 006	-	112	21 302
Amortissements des frais de développement (3)	(3 460)	(370)	-	-	(3 830)
Amortissements concessions, brevets et droits similaires (4)	(4 259)	(7 619)	-	17	(11 860)
Amt/Dép. logiciels (5)	(838)	(32)	-	(17)	(887)
Amortissements / Immobilisations incorporelles	(8 557)	(8 021)	-	-	(16 578)
Frais de développement	-	-	-	-	3 494
Concessions, brevets et droits similaires	8 834	-	-	-	1 214
Logiciels	35	-	-	-	15
Fonds commercial	1	-	-	-	1
Immobilisations incorporelles en cours	2 757	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles nettes	11 627	-	-	-	4 724

- (1) La valeur nette du poste Frais de développement correspond aux projets suivants :
- VASCO : 2.188 K€ ;
 - Hydrogène : 845 K€
 - APM/ASBM : 461K€
- (2) L'augmentation des immobilisations incorporelles en cours correspond au développement :
- Du projet VASCO (587 K€) ;
 - Du projet Hydrogène (58 K€) ;
 - Du projet APM (327 K€) ;
 - Du projet ASBM (23 K€).
- (3) Montant des dotations : 921 K€ / Montant des reprises : 551 K€
- (4) Suite à l'acquisition de 51% des titres de la société BATTERIE MOBILE en 2017, les brevets avaient été revalorisés à hauteur de 12 005 K€ dans les comptes consolidés. Ils sont amortis sur 5 ans à compter du 1er juillet 2017. Au 31 décembre 2019, une dotation de 2.401 K€ a été comptabilisée pour l'amortissement et une dépréciation de 5.001 k€ en lien avec la modification du business model du Groupe. A fin décembre 2019, la valeur nette s'élève à 1.002 K€.
- Montant des dotations : 7.619
- (5) Montant des dotations : 213 K€ / Montant des reprises : 181 K€
- Le montant total des dépréciations sur les éléments incorporels s'élève à 6.276 K€ au 31 décembre 2019

Note 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité, suivant le mode linéaire.

En l'absence de décomposition :

- Agencements et aménagements des constructions : 10 ans
- Matériel et outillage : 5 ans
- Prototype : entre 3 et 5 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat.

Les variations des immobilisations corporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	31/12/2018	Augmentation	Diminution (Cess, Remb.)	Autres variations (5)	31/12/2019
Terrains	2 980	-	-	-	2 980
Constructions	3 200	-	-	-	3 200
Matériel & outillage	12 317	10	-	3 248	15 575
Autres immobilisations corporelles	2 215	74	-	-	2 288
Immobilisations corporelles en cours	1 117	1 316	-	(815)	1 618
Immobilisations corporelles brutes	21 829	1 400	-	2 433	25 662
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	(796)	(205)	-	-	(1 001)
Amortissements des constructions	(1 940)	(187)	-	-	(2 128)
Amortissements du matériel & outillage (1)	(11 309)	(913)	-	(2 623)	(14 845)
Amortissements des autres immobilisations corp. (2)	(1 302)	(177)	-	-	(1 480)
Amort./ Immobilisations corporelles	(15 347)	(1 483)	-	(2 623)	(19 453)
Terrains	2 184				1 980
Constructions	1 260				1 072
Matériel & outillage (3)	1 008				730
Autres immobilisations corporelles	913				809
Immobilisations corporelles en cours (4)	1 117				1 618
Immobilisations corporelles nettes	6 482				6 209

(1) Montant des dotations : 3.224 K€ / Montant des reprises : 2.311 K€

(2) Montant des dotations : 392 K€ / Montant des reprises : 215 K€

(3) Le poste « Matériel et outillage » comprend principalement les prototypes développés par le groupe : AIV, ATT, ATM, POWERPACK, Docking station.

(4) Le poste « Immobilisations corporelles en cours » comprend les prototypes liés aux projets : ATM pour 330 K€, BUS Bolloré pour 270 K€, APM pour 5 K€, AAT pour 730 K€, ASBM pour 139 K€, Mix trafic pour 140 K€, avitailleur pour 4 K€.

(5) Les Autres variations correspondent à un reclassement de matériel précédemment en stock et dorénavant inscrit en immobilisations pour + 2.623 K€ en valeur brute (valeur nette = 0), un reclassement en immobilisation incorporelle pour + 112 K€ et un reclassement en stock pour - 78 K€.

Le montant total des dépréciations sur les éléments corporels s'élève à 4.853 K€ au 31 décembre 2019

Note 8. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. A la clôture, la valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité s'apprécie en fonction de :

- l'actif net de l'entreprise et du cours de bourse le cas échéant,
- des perspectives de rentabilité future,
- de l'intérêt stratégique que représente la participation.

Autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Les variations des immobilisations financières sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Dotations / Reprises	31/12/2019
Titres immobilisés (1)	3	-	-	-	3
Autres immobilisations financières	488	122	-	-	610
Immobilisations financières brutes	491	122	-	-	613
Autres immobilisations financières	(406)	-	-	-	(406)
Dép. immobilisations financières	(406)	-	-	-	(406)
Titres immobilisés (1)	3				3
Autres immobilisations financières	82				206
Immobilisations financières nettes	85				207

(1) La variation des autres immobilisations financières correspond aux versements de dépôts et cautions

Note 9. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les valeurs comptables des titres mis en équivalence sont revues à chaque clôture en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité attendue afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des titres mis en équivalence excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Le poste Titres mis en équivalence correspond au sous-groupe METALLIANCE détenu à 44,32%.

Les comptes sociaux de METALLIANCE font apparaître des capitaux propres s'élevant à 11 272 K€ (10 698 K€ au 31/12/18), incluant un résultat net annuel de 574 K€ (1 043 K€ au 31/12/18), pour un chiffre d'affaires de 25 918 K€ (27 455 K€ au 31/12/18). La variation du poste est uniquement liée au résultat annuel du sous-groupe METALLIANCE.

Note 10. STOCKS ET ENCOURS

Les stocks de matières premières sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO).

Les en-cours de biens et les produits finis sont identifiés par « affaire », le terme affaire correspondant à une commande client. Pour chaque affaire, les coûts des approvisionnements et les coûts des heures consommées valorisées à un taux horaire budgété sont totalisés. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks et travaux en cours.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une provision est constituée. Les stocks de matières premières sans rotation depuis plus de 2 ans sont dépréciés à 100%.

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Stocks MP, fournitures et autres approvisionnements	2 944	2 595
En-cours de biens (1)	3 709	768
Produits intermédiaires finis	1 749	4 372
Stocks et en-cours bruts	8 402	7 735
Dépréciations / Stocks M, fournitures et aut. Approv.	(1 427)	(1 358)
Dépréciations / Stocks - en-cours de production (2)	(655)	-
Dépréciations / produits intermédiaires finis	(1 732)	(4 356)
Dépréciations / stocks et en-cours	(3 814)	(5 714)
Stocks MP, fournitures et autres approvisionnements	1 517	1 237
En-cours de biens	3 054	768
Produits intermédiaires finis	17	17
Stocks et en-cours nets	4 588	2 022

(1) Le stock d'en-cours comprend 12 ATM, ainsi que 4 APM, 1 ABSM, 1 automoteur et 1 remorque

(2) Les dépréciations constatées des stocks d'en-cours viennent en complément des pertes à terminaison constatées dans les provisions pour risques et charges, et concernent des ATM, des APM et un automoteur.

Un montant de 78 K€ a été déduit des immobilisations corporelles pour être reclassé en stock

Note 11. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés sont valorisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

11.1. Analyse des clients et comptes rattachés

La valeur brute du poste « Clients et comptes rattachés est de 6 857 K€ (2 510 K€ au 31/12/18). Ce poste est déprécié à hauteur de 688 K€ (1 787 K€ au 31/12/18).

Un client Grand Export figure en encours pour 1.2 M€ depuis début 2016. Déprécié à 100% en 2018, de nouvelles discussions engagées en mai 2019 ont permis le règlement d'une partie de l'encours et permettent d'envisager des règlements

complémentaires. La provision a donc été limitée à 865 K€ au 31/12/2019.

11.2. Etat des échéances des clients et comptes rattachés

La part des créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 6.169 K€. Ce montant intègre la seconde partie de la licence accordée au Qatar pour 5 M\$ restant à encaisser sur le mois de juillet 2020. Ces créances ont une échéance à moins d'un an.

Note 12. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt. Ils intègrent les frais bancaires ainsi que les honoraires de prestataires extérieurs facturés lors de l'émission de l'emprunt.

12.1. Analyse des autres créances et comptes de régularisation

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes versés sur commandes	722	155
Créances sur personnel & org. Sociaux	1	3
Créances fiscales (1)	2 083	1 499
Autres créances d'exploitation (2)	890	1 170
Frais d'émission d'emprunt (3)	26	45
Charges constatées d'avance	231	783
Créances brutes	3 953	3 656

(1) Le poste « Créances fiscales » comprend des créances de TVA (1.207 K€) et des crédits d'impôt recherche (876 K€),

(2) Le poste « Autres créances d'exploitation » comprend le prix gagné au concours de Dubaï.

(3) Les frais d'émission d'emprunt passés en résultat s'élèvent à 19 K€.

Les autres créances et comptes de régularisation ne font l'objet d'aucune dépréciation.

12.2. Etat des échéances des autres créances et comptes de régularisation

Hormis les frais d'émission d'emprunt, tous les éléments de ce poste sont à moins d'un an.

Note 13. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont déterminés selon une approche dite bilancielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable et présentés nets par entité fiscale.

Les impôts différés nets liés à des reports déficitaires sont comptabilisés en fonction de la probabilité de récupération limitée à trois années.

A la clôture des comptes, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs des entités fiscales détenant des pertes fiscales reportables.

Les bénéfices imposables futurs sont issus de documents prévisionnels fixant des scénarios d'activité et de résultats. Le Groupe revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour actualiser ses prévisions essentiellement au regard des perspectives de développement de l'activité « véhicules portuaires ATT ». Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les résultats ayant été déficitaires au cours des deux derniers exercices, le Groupe a décidé de ne pas maintenir ses impôts différés actifs.

Les impôts différés actifs non reconnus à l'actif du bilan consolidé liés à des reports déficitaires s'élèvent à 33 966 K€ correspondant à un déficit de 121.307 K€ (34 460 K€ correspondant à un déficit de 123 071 K€ au 31/12/18). Ils ont été calculés au taux de 28%.

Note 14. TRESORERIE

Les dépôts de garantie retenus par les établissements bancaires dans le cadre des cessions de créances commerciales (loi Dailly) sont comptabilisés à l'actif des comptes de trésorerie jusqu'au parfait paiement de la créance cédée et leur restitution par l'établissement bancaire. Ils sont par conséquent compris dans la somme de la trésorerie disponible et des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de titres acquis pour une durée court terme. Leur valeur d'inventaire est déterminée, s'agissant de titres cotés sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

La trésorerie est constituée des disponibilités et des valeurs mobilières de placement desquelles il faut déduire les concours bancaires courants qui figurent au passif du bilan.

14.1. Analyse de la trésorerie du bilan

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	62	62
Disponibilités	3 325	4 135
Disponibilités et valeurs mobilières de placement brutes	3 387	4 197
Dépréciations sur valeurs mobilières de placement		-
Valeurs mobilières de placement	62	62
Disponibilités	3 325	4 135
Disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes	3 387	4 197

14.2. Analyse de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	62	62
Disponibilités	3 325	4 135
Dettes financières à court terme (découverts bancaires)	(3)	(3)
Trésorerie nette	3 384	4 194

Note 15. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

15.1. Ventilation de l'actionariat

Actionnaires identifiés	31/12/2019		31/12/2018	
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre d'actions	% de capital
Christophe GAUSSIN (1) (2) (3)	11 975 225	5,67%	6 975 225	3,72%
Volker BERL (1)	1 453 406	0,69%	1 453 406	0,77%
Martial PERNICENI	39 730	0,02%	39 730	0,02%
Damien PERSONENI	1	0,00%	1	0,00%
Sous-total membres du Conseil d'administration	13 468 362	6,37%	8 468 362	4,51%
Actionnaires au porteur	193 584 520	91,59%	178 748 931	95,28%
Autres actionnaires nominatifs	1 340 455	0,63%	118 940	0,06%
Personnel - attributions actions gratuites	2 936 000	1,39%	176 000	0,09%
Auto détention (contrat de liquidités)	40 475	0,02%	91 475	0,05%
Totaux	211 369 812	100,00%	187 603 708	100,00%

- (1) Les titres créés lors de l'augmentation de capital réalisée le 21 mai 2012 font l'objet d'un engagement de conservation.
- (2) Les titres détenus par Christophe GAUSSIN sont partiellement nantis.
- (3) Détention directe et indirecte via la société MILESTONE, détenue à 100%.

15.2. Evolution du capital social

Le capital social de la société GAUSSIN SA s'élève à 21 136 981 € au 31 décembre 2019 divisé en 211 369 812 actions et 211 369 812 droits de vote (dont 342.775 de droits de vote doubles).

15.2.1. Augmentation de capital

La société GAUSSIN SA a procédé, sur l'année 2019, à deux augmentations de capital :

- Le 31/01/2019, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global (en valeur nominale) de 625 K€ par émission de 6 250 002 actions au prix unitaire de 0,24 €,
- Le 11/04/2019, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global (en valeur nominale) de 976 K€ par émission de 9 756 102 actions au prix unitaire de 0,205 €,

Ces augmentations en numéraire ont généré des augmentations de capital de 1 601 K€ ainsi qu'une augmentation des primes d'émission de 1 577 K€, soit une création de 16 006 104 titres, dont une imputation de frais d'augmentation de capital de 323 K€, soit un apport net de 3.177 K€.

15.2.2. Attribution d'Actions Gratuites

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'Administration avait fait usage de la délégation de compétence que lui avait conférée l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 août 2018 pour mettre en place 3 plans d'actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux.

Le conseil d'administration a acté, dans ses séances du 20 et 31 décembre 2019, de la réalisation des conditions des AGA 2018-M et AGA 2018-S et a constaté les augmentations de capital résultant des attributions gratuites d'actions :

- Le 20/12/2019, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 500 K€ par émission de 5.000.000 actions gratuites au profit d'un mandataire social.
- Le 31/12/2019, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 276 K€ par émission de 2.760.000 actions gratuites au profit des salariés.

Ces augmentations de capital ont été intégralement imputées sur la prime d'émission, ainsi que les frais d'augmentation de capital de 26 K€.

15.2.3. Emission de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR)

Le 27/11/13, GAUSSIN SA a procédé à l'émission de 4 035 097 BSAR au prix d'émission de 0,15 € (apport en capitaux propres de 605 264 €).

Lors de l'assemblée générale des porteurs de BSAR du 15/06/17, il a été décidé :

- de modifier le prix de souscription du BSAR pour le porter à 0,45 € (au lieu de 1,35 €),
- de modifier le prix de remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR restant en circulation pour le porter à 0,54 € (au lieu de 1,62 €).

Les nouvelles caractéristiques principales de ces BSAR sont donc les suivantes :

- Nombre de BSAR exercés en 2019 : 0
- Nombre de BSAR restant à exercer au 31/12/19 : 3 175 452 BSAR
- Prix de souscription du BSAR : 0,15 €
- Date d'expiration des BSAR : 29/11/20
- Prix de souscription de l'action : 0,45 €
- Modalités d'exercice : 1,05 action pour 1 BSAR

15.3. Intérêts minoritaires

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Réserves attribuées aux minoritaires	9	10
Résultat des minoritaires	(4)	(1)
Intérêts des minoritaires	5	9

Note 16. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'une obligation existe à la clôture de l'exercice avec une sortie probable de ressources.

Provisions pour garanties données aux clients

Il est constitué chaque année une provision pour risque « garanties données aux clients » basée, par gamme de fabrication, sur la durée de garantie contractuelle, le chiffre d'affaires et le coût d'intervention en garantie constaté par année.

Provisions pour perte sur contrat

Une provision pour perte sur contrat est constituée à hauteur de la perte estimée sur un contrat déficitaire en-cours.

Provisions pour indemnités de départ en retraite

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif du bilan pour un montant évalué selon la méthode actuarielle.

Les paramètres suivants sont retenus pour le calcul de cet engagement :

- Départ à 60-62 ans pour les non-cadres et 60-62 ans pour les cadres
- Taux de rotation : 2 %
- Taux de charges patronales : 45 %
- Taux d'actualisation : 0,77 % (inflation comprise)
- Augmentation annuelle des salaires de : 1.5% pour les non cadres et 2,5% pour les cadres

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Données en K€	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Autres variations	31/12/2019
Provisions pour litiges (1)	2 409	39	(2 379)	-	69
Provisions pour garanties clients	220	-	(10)	-	210
Provisions pour pertes à terminaison (2)	1 463	1 623	(1 463)	-	1 623
Provisions pour pensions et retraites	191	86	-	-	276
Provisions pour risques et charges	4 283	1 747	(3 852)	-	2 178

(1) La reprise des provisions pour litiges qui se sont éteints est de 2 379 K€, dont 1 838 K€ suite à un jugement favorable de la cour d'appel (la partie adverse s'est pourvue en cassation), et 341 K€ pour un litige prud'homal.

(2) La reprise de la provision pour pertes à terminaison est principalement liée à la livraison des ATM pour 980 K€ et à la livraison d'un ASBM pour 350 K€.

Les nouvelles dotations pour pertes à terminaison concernent les futures livraisons d'APM et d'AGV.

Note 17. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

17.1. Analyse des emprunts et dettes financières

Données en K€	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2019
Emprunt obligataire (1)	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	1 741	-	(125)	-	1 615
Dettes financières de crédit-bail	2 789	-	(706)	-	2 083
Avance remboursable BPI (3)	6 162	-	(175)	-	5 987
Intérêts courus sur emprunts	277	179	-	-	456
Concours bancaires	3	0	0	-	3
Emprunts et dettes financières	10 972	179	(1 006)	-	10 144

(2) Les emprunts correspondent à l'emprunt AGATE pour 1.450 K€ et pour 165 K€ aux emprunts contractés par les SCI.

(3) Les avances remboursables correspondent à des avances BPI pour des aides à l'innovation à hauteur de 1.425 K€ et pour 4.562 K€ correspondant au projet VASCO.

17.2. Échéancier des dettes financières

Données en K€	Montant	Moins d'un an	Plus d'un an moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 615	132	1 484	-
Concours bancaires	3	3	-	-
Dettes financières de crédit-bail	2 083	760	1 323	-
Avance remboursable BPI	5 987	207	5 780	-
Intérêts courus sur emprunts	456	-	456	-
Total dettes financières 31/12/2019	10 144	1 101	9 043	-
Total dettes financières 31/12/2018	10 972	1 009	9 849	115

Note 18. DETTES D'EXPLOITATION ET COMPTES DE REGULARISATION

18.1. Analyse des dettes d'exploitation

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs et comptes rattachés	5 066	2 306
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 226	1 851
Dettes sociales	945	837
Dettes fiscales	334	349
Autres dettes	116	58
Produits constatés d'avance	-	-
Autres dettes et comptes de régularisation	3 621	3 094
Dettes d'exploitation	8 687	5 401

18.2. Echancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

Note 19. CHIFFRE D'AFFAIRES ET REVENUS DES LICENCES

Le chiffre d'affaires se compose de :

- Produits issus de la vente de matériels. La vente d'équipements et d'engins industriels est constatée lors du transfert de propriété ;
- Produits issus de prestations de services après-vente en accompagnement des ventes de matériels (formation, maintenance et assistance technique), constatés lorsque les services sont rendus ;
- Ventes d'études constatées lorsque les études sont remises ;
- Produits des ventes de licences de fabrication constatés lorsque la livraison de la licence est intervenue ;
- Produits issus de prestations de services en accompagnement des ventes de licences (formation et assistance technique), constatés lorsque les services sont rendus ;
- Produits issus de location de matériels, constatés lorsque les services sont rendus.

Les revenus de licences sont comptabilisés en « autres produits d'exploitation » et se composent :

- De ventes de licences dont le revenu est constaté au moment où la licence est octroyée au client (remise de l'application sur le matériel du client) et que ce dernier peut en tirer la quasi-totalité des avantages lorsque, le contrat de licence transfère un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle de GAUSSIN telle qu'elle existe au moment précis où la licence est octroyée,
- De royalties sur les ventes futures du licencié dont le revenu est constaté en fonction des ventes de l'année.

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises		335
Production vendue de biens	5 322	2 070
Prestations de services	146	44
Produits des activités annexes	17	29
Chiffre d'affaires France	5 485	2 478
Ventes de marchandises		(0)
Production vendue de biens	578	1 005
Prestations de services	1 132	67
Produits des activités annexes	112	1
Rabais, remises et ristournes accordés		-
Chiffre d'affaires Export	1 823	1 073
Chiffre d'affaires	7 308	3 551
Revenus des licences	11 462	400
Chiffre d'affaires et revenus des licences	18 770	3 951

Sur l'exercice 2019, le Groupe GAUSSIN a comptabilisé 11,5 M€ de revenus de licence en produit d'exploitation au titre de la concession de licences portant principalement sur la licence avec la société d'Etat QATAR RAILWAYS COMPANY. GAUSSIN a en effet concédé en juin 2019 une licence comprenant une exclusivité sur le territoire du

QATAR pour 2 ans, renouvelable à la société d'Etat QATAR RAILWAYS COMPANY. Cette licence porte sur le programme de gestion de flotte de véhicules autonomes FMP (Fleet Management Platform) pour des applications dans le secteur semi-privé, tels que le projet de Smart City Lusail, la Coupe du Monde 2022 de la FIFA, le transport entre les stations de métro et les stades, l'Université de Doha.

Note 20. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le Groupe comptabilise les crédits d'impôt recherche en autres produits d'exploitation, sur la même durée que les frais de recherche et développement capitalisés et que l'amortissement des prototypes auxquels les crédits d'impôt sont rattachés.

La ventilation des autres produits d'exploitation est la suivante :

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Production stockée (1)	2 862	(2 072)
Production immobilisée (2)	2 311	2 554
Subvention d'exploitation (3)	876	1 726
Reprises de provisions (4)	6 482	1 728
Transferts de charges d'exploitation	64	60
Autres produits d'exploitation (5)	21	275
Autres produits d'exploitation	12 616	4 271

- (1) La société a produit plusieurs véhicules, qui sont en cours de production au 31 décembre 2019. Il s'agit de 12 ATM, de 4 APM, d'un ASBM et des automoteurs.
- (2) Production immobilisée concerne les projets suivants : projet VASCO pour 604 K€, projet HYDROGENE pour 58 K€, le projet ATM/APM électriques pour 428 K€, le projet AAT pour 611 K€, le projet ASBM pour 162 k€ et le projet BUS AUTONOME pour 270 k€ et autres projets pour 178 K€.
- (3) Les subventions d'exploitation correspondent au CIR.
- (4) Les reprises de provision concernent des reprises de provision pour risques pour 680 K€, des reprises de provisions sur PAT pour 1.334 K€, des reprises pour dépréciations des stocks de 110 K€, ainsi que des reprises pour dépréciations des immobilisations pour 3.258 K€ (note 6 et 7), pour dépréciation des créances clients pour 1.100 K€.
- (5) Les autres produits d'exploitation correspondent à des gains de change sur des transactions commerciales pour 9 K€ et à des régularisations diverses pour 12 K€.

Note 21. ACHATS CONSOMMÉS, AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Achats de marchandises	-	(0)
Achats de matières premières, pièces, sous-ensembles finis	(7 761)	(2 553)
Variation des stocks et travaux en cours	349	510
Variation des stocks de marchandises	-	-
Sous-total achats consommés	(7 412)	(2 043)
Achats d'études et prestations de services	(2 591)	(1 581)
Achats non stockés de matières et fournitures	(167)	(146)
Sous-total autres achats	(2 758)	(1 727)
Sous-traitance	(2)	(10)
Locations	(334)	(391)
Entretien	(95)	(103)
Primes d'assurances	(192)	(195)
Personnel détaché et intérimaire	(423)	(118)
Rémun. d'intermédiaires et honoraires	(1 580)	(1 853)
Publicité, publications et relations publiques	(2 524)	(593)
Transport	(296)	(128)
Déplacements, missions et réceptions	(847)	(566)
Frais postaux et frais de télécommunications	(119)	(92)
Frais bancaires	(99)	(125)
Autres services extérieurs et autres charges externes	(66)	(35)
Sous-total charges externes	(6 579)	(4 210)
Achats consommés, autres achats et charges externes	(16 749)	(7 980)

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 2.368 K€, à période comparable, en passant de 4.210 K€ à 6.579 K€.

La hausse des charges externes est principalement liée à la mise en place d'un contrat de partenariat.

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Les achats consommés correspondent à la somme arithmétique des postes suivants:		
Achats de marchandises	-	(0)
Achats de matières premières, pièces, sous-ensembles finis	(7 761)	(2 553)
Variation des stocks et travaux en cours	349	510
Sous-total achats consommés	(7 412)	(2 043)
Les achats consommés sont à rapporter à l'activité produite, à savoir:		
Chiffre d'affaires réalisé	7 308	3 551
Production immobilisée	2 311	2 554
Production stockée	2 862	(2 072)
Somme de l'activité produite	12 481	4 033
L'écart entre l'activité produite et les achats consommés constitue la marge opérationnelle	5 069	1 990
	41%	49%

Note 22. EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

22.1. Effectifs moyens

Les effectifs moyens sont de 57 personnes pour l'exercice 2019 (48 personnes pour l'exercice 2018).

Le détail de ces effectifs sur l'exercice 2019 est le suivant :

31/12/2019					
Entités	Salariés	Mandataire	Intérimaire	Personnel extérieur	Total
Gaussin	43	1	7	1	52
Event	0	0	0	0	0
Batterie-Mobile	6	0	0	0	6
Total	49	1 (*)	7	1	57

(*) Toutes les sociétés du groupe ont un mandataire. Il s'agit de la même personne.

22.2. Charges de personnel

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations de personnel	(2 722)	(3 606)
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	(1 415)	(1 570)
Crédit d'impôt compétitivité emploi	-	41
Autres	(5)	(12)
Charges de personnel	(4 142)	(5 147)

22.3. Paiements fondés sur des actions

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 août 2018 et a mis en place 3 plans d'actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom du Plan	AGA 2018-A	AGA 2018-M	AGA 2018-S
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	18/10/2018	20/12/2018	20/12/2018
Nombre d'actions gratuites attribuées	1 600 000	5 000 000	2 840 000
Condition d'acquisition	Performance	Présence	Performance
Période d'acquisition	2 ans	1 an	1 an
Nombre d'actions gratuites acquises en 2019		5 000 000	2 760 000
Nombre d'actions gratuites qui seront acquises en 2020	1 200 000		

5 000 000 d'actions ont été émises au profit d'un mandataire social concernant les AGA 2018-M et 2 760 000 actions ont été émises au profit de salariés pour les AGA 2018-S.

Pour le plan AGA 2018-A, 400.000 actions ont été annulées, 400.000 actions seront émises en 2020 au profit du mandataire social et 800.000 actions seront émises au profit de salariés.

La charge comptabilisée sur l'exercice 2019 au titre de ces 3 plans d'attribution d'actions gratuites s'élève à 302 K€.

Note 23. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Dot./Amt. & dép. immo. Incorporelles (1)	(8 753)	(5 088)
Dot./Amt. & dép. immo. Corporelles (2)	(4 009)	(7 555)
Dot./Amt. des charges à répartir	(19)	(104)
Dot. aux provisions d'exploitation (3)	(1 662)	(2 112)
Dotation aux prov engagements de retraite	(86)	(3)
Dotations pour dép. des stocks (4)	(834)	(4 486)
Dotation pour dép. des créances	(0)	(1 262)
Dotations aux amorts, dépréciations et provisions	(15 362)	(20 610)

- (1) Dont 7.402 K€ liés aux amortissements et dépréciations des écarts d'évaluation sur les brevets.
- (2) Dont 2.163 K€ liés aux dotations aux amortissements des prototypes développés dans le cadre des projets R&D et activés en immobilisations.
- (3) La dotation aux provisions d'exploitation de 1.662 K€ correspond à la couverture d'un litige pour 39 K€ et à hauteur de 1.623 K€ pour la couverture de pertes à terminaison.
- (4) La dotation pour dépréciation des stocks concerne les stocks de matières premières à hauteur de 179 K€ et les stocks d'en-cours pour 655 K€.

Note 24. RESULTAT FINANCIER

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des créances rattachées à des participations	-	6
Produits sur créances et VMP	-	-
Gains de change	44	0
Autres produits financiers	28	1
Produits financiers	72	7
Charges d'intérêts	(373)	(532)
Pertes de change	(139)	(1)
Reprise nette des dotations aux provisions à caractère financier	-	13
Charges financières	(512)	(520)
Résultat financier	(440)	(513)

Les charges d'intérêts de 373 K€ correspondent à des emprunts bancaires pour 12 K€, à l'emprunt contracté avec COMMERZBANK pour 125 K€, aux avances BPI dans le cadre du projet VASCO pour 54 K€ et à des retraitements de consolidation pour des opérations de location-financement pour 182 K€.

Note 25. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Produits de cession des immobilisations	-	-
Autres produits exceptionnels (1)	923	(7)
Produit exceptionnel sur rachat de dettes	-	9 044
Produit exceptionnel sur intérêts de dettes rachetées	-	1 124
Reprise de provisions à caractère exceptionnel (2)	1 838	2 281
Produits exceptionnels	2 761	12 442
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	-	(20)
Dotations aux amortis & provisions à caractère exceptionnel	-	(517)
Autres charges exceptionnelles (3)	(37)	(491)
Charges exceptionnelles	(37)	(1 028)
Résultat exceptionnel	2 725	11 414

- (1) Dont 890 K€ qui correspond au gain remporté au concours Dubaï World Challenge for self-driving 2019, et 33 K€ de règlements encaissés suite à des jugements favorables.
- (2) Reprise de provision de 1.838 K€ suite à un jugement favorable rendu par la cour d'appel de Besançon dans un litige commercial.
- (3) Dont 37 K€ de pénalités commerciales.

Au 31 décembre 2018 :

Produit du rachat de la dette AGATE : 9.044 K€ correspondent à l'annulation de la dette pour 11 550 K€ en contrepartie des titres de créances ayant une valeur nette comptable de 2 506 K€.

Produit exceptionnel sur intérêts de dettes rachetées : 1.117 K€ correspondent à l'extourne des intérêts courus non échus sur l'emprunt AGATE pour 1 740 K€ et annulation des intérêts à recevoir sur les titres de créances AGATE annulés en contrepartie du rachat de la dette pour -616 K€.

Dotations aux amortissements & provisions : 517 K€ correspondent à une dotation complémentaire liée à l'emprunt annulé.

Autres charges exceptionnelles : 481 K€ dont - 124 K€ correspondent à des intérêts demandés par AGATE selon l'accord signé en 2018.

Note 26. IMPOT SUR LES RESULTATS

26.1. Ventilation de l'impôt sur les résultats

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés	-	996
Impôts exigibles	-	
Impôts sur les résultats	-	996

26.2. Preuve d'impôt

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net des entreprises intégrées	(3 069)	(14 323)
Charge d'impôt	-	996
Résultat net taxable	(3 069)	(15 319)
Taux d'impôt normal de la société mère	31%	28%
Charge d'impôt théorique (A)	951	4 289
Impôts liés aux différences permanentes	(1 278)	1 780
Incidence des pertes non activées	(3)	(5 030)
Impôt au taux réduit	(0)	
Imputation de reports déficitaires	330	
Crédit d'impôt et autres imputations		110
Incidence de situations fiscales particulières (B)	(952)	(3 139)
Incidences de variation de taux d'impôt (rep. Variable) (C)		(76)
Charge d'impôt réelle théorique (A + B + C)	(0)	1 074
Charge d'impôt réelle comptabilisée	-	996

Note 27. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du groupe, soit -2.891 K€, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat de base par action s'établit ainsi à - 0.01 €.

Le résultat net dilué par action est calculé en prenant en compte l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le résultat dilué par action s'établit ainsi à - 0.01 €.

Note 28. INFORMATION SECTORIELLE

La société intervient sur quatre secteurs différents et dénommés : « LOGISTIQUE », « PORTUAIRE », « AEROPORTUAIRE » et « SMART CITIES ».

L'activité LOGISTIQUE correspond à la conception et à la fabrication de véhicules totalement électriques dédiés à la manutention de semi-remorques de poids lourds sur des plateformes logistiques. Ces véhicules permettent de remplacer un tracteur routier sur site, afin de libérer celui-ci pour des activités de transport sur longues distances et cible principalement le secteur de l'industrie, de la distribution, de la logistique et des transports. Cette activité intègre aussi le secteur dit MTO (Make to Order) qui correspond à une activité liée à la conception et à la fabrication de machine pour le transport de charges lourdes (+ 500 tonnes), selon les spécifications techniques demandées par le client.

L'activité PORTUAIRE correspond à la conception et à la fabrication en semi-série de matériel utilisé par les exploitants portuaires pour le transport horizontal et le stockage des containers.

L'activité AEROPORTUAIRE correspond à la conception et à la fabrication de véhicule dédié à la manutention de conteneurs cargo dans le domaine aéroportuaire, dérivé de l'ATM, dont il partage la plateforme et les composants de base, d'où un coût de développement modéré. Cette activité n'a pas généré de chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'activité SMART CITIES correspond au développement d'une solution adaptée aux déplacements des véhicules dédiés aux personnes, de façon autonome sans intervention humaine. Cette activité n'a pas généré de chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			En K€	En %
Chiffre d'affaires	7 308	3 551	3 757	51%
Dont équipements LOGISTIQUE (ATM)	5 841	1 594	4 247	73%
Dont équipements PORTUAIRES (ATT)	222	994	154	69%
Dont Prestation de services	1 148	963	185	16%
Dont Autres	96		96	100%

Note 29. REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Cette information n'est pas fournie car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Note 30. ENTREPRISES LIEES

Au cours de l'année 2019, aucune livraison ou prestation n'a été conclue avec la société METALLIANCE.

Relations avec MILESTONE Factory (société détenue à 100% par Christophe GAUSSIN) :

Un contrat de prestation de service a été conclu entre Milestone Factory et les sociétés Gaussin et Batterie Mobile portant sur les prestations de conseils techniques, commerciaux, informatiques, d'ingénierie et de simulation, notamment dans les domaines :

- Des véhicules à l'hydrogène ;
- Des véhicules à batterie électriques ;
- Des écosystèmes logiciels de fleet management des véhicules avec leur cadre de travail (interactions avec les grues portuaires par ex. etc) ;

La société MILESTONE facture ses prestations aux frais réels augmentés d'un cost plus de 10%. Elle bénéficie également d'un acompte payé d'avance.

Les prestations facturées par MILESTONE Factory impactent les comptes consolidés 2019 à hauteur de 1.189 K€ (482 K€ pris en charge par Batterie Mobile et 707 K€ pris en charge par GAUSSIN).

Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat du 31 décembre 2019 s'élèvent à 260 K€.

Les honoraires détaillés en euros se présentent de la manière suivante :

en €	SOFIGEC		ORFIS		DELOITTE	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- Emetteur	64 436	91 257	64 170	65 000		77 729
- Filiales (dont réseau)						
Services autres que la certification des comptes (SACC) requis par les textes (1)						
- Emetteur	14 741		7 130	6 000		
- Filiales (dont réseau)	20 475	26 031				
Autres SACC						
- Emetteur						
- Filiales (dont réseau)						
Total honoraires	99 651	117 288	71 300	71 000 0	0	77 729

(1) Ces services incluent principalement la revue du rapport de gestion, le rapport spécial sur les conventions réglementées et les opérations sur le capital

Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Prêt de 1 035 K€ et Prêt de 205 K€ garantis par :

- Inscription de privilège de prêteur de deniers : 1.067 K€
- Inscription d'hypothèque conventionnelle : 174 K€
- Délégation de loyer : 927 K€

- Hypothèque : 246 K€
Subrogé dans le bénéfice de privilège de prêteur de deniers : BNP Paribas
Bénéficiaire de l'hypothèque du bien : BNP Paribas
Date d'effet de péremption : 23 décembre 2021

Prêt de 1 450 K€ garanti par :

- Nantissement des brevets détenus par GAUSSIN (anciennement par EVENT) au profit d'AGATE ASSETS S.A.
Date d'effet de péremption : Au remboursement intégral du principal et des intérêts au plus tard en avril 2021.

Garanties affectées à un engagement :

- Nantissement DAT : 47 KUSD
- Nantissement DAT : 20 K€
- Comptes bancaires gagés : 23 K€

Nantissement de 3 234 000 actions LEADERLEASE détenues par GAUSSIN SA au profit de la société MONTE MALO EQUIPEMENTS GAUSSIN SA est solidaire de BATTERIE MOBILE pour le remboursement de l'aide à l'innovation accordée par la BPI pour financer le projet TECSUP développé avec le CEA. L'aide reçue par BATTERIE MOBILE au 31/12/19 s'élève à 1.425 K€ remboursable sur 8 ans.

La société BATTERIE MOBILE a bénéficié de la part du CEA d'un abandon de créance avec retour à meilleure fortune de 4.196 K€. Le groupe procède au remboursement du montant de l'abandon consenti à concurrence de 15% du montant de l'EBIT positif pour chaque exercice clos entre le 31/12/15 jusqu'au 31/12/22. Compte tenu du niveau de l'EBIT au 31 décembre 2019, aucun remboursement n'a été provisionné au 31 décembre 2019, le montant de l'abandon de créance restant à rembourser s'élève donc à 4.196 K€.

Le tableau ci-dessous présente les engagements commerciaux hors bilan donnés par le Groupe :

Autres engagements commerciaux	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Données en K€				
Lignes				
Lignes de crédit				
Lettres de crédit				
Garanties				
Obligations de rachat				
Autres engagements commerciaux	7 200	3 600	3 600	
Total	7 200	3 600	3 600	0

Engagements reçus

- Caution bancaire de la BNP : 48 K€,
- Caution bancaire du CIC : 20 KUSD + 2,4 K€.
- Caution bancaire de la S.G. : 193 K€